

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 118 (1992)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aménagement des cheminements piétonniers et du réseau routier à Crans/VS

Ouverture¹

Ce concours d'idées est organisé par la commune de Chermignon avec l'accord du Département des travaux publics de l'Etat du Valais.

Jury: MM. Philippe Joye, architecte, Genève; Roland Gay, architecte, Monthey; Nicolas Cordonier, ingénieur, président de la commune de Chermignon; Philippe de Kalbermatten, architecte, Sion; Paul-Alain Métrailler, architecte, Sierre; Marcel Pralong, ingénieur, adjoint au Service des Ponts et Chaussées de l'Etat du Valais, Sion; Marius Robyr, conseiller communal, Chermignon.

Le concours est ouvert aux architectes, urbanistes et architectes-paysagistes inscrits au Registre cantonal et établis dans le canton du Valais avant le 1^{er} janvier 1991 ainsi

qu'aux architectes, urbanistes et architectes-paysagistes d'origine valaisanne établis en Suisse et inscrits au REG. Les concurrents sont libres de s'associer et de former des groupes de travail pluridisciplinaires (ingénieurs civils, ingénieurs des transports, designers, etc.). Toutefois un spécialiste ne peut participer qu'avec un seul concurrent. Les étudiants architectes ou paysagistes d'origine valaisanne et inscrits à une école suisse peuvent également participer au concours. Les étudiants ingénieurs peuvent s'associer à un groupe de travail dans le sens de la pluridisciplinarité mentionnée. La clause du REG ne s'applique pas aux étudiants.

Le programme peut être retiré gratuitement auprès de l'organisateur.

Inscriptions: par écrit, auprès de la commune de Chermignon, bureau communal, 3971 Chermignon, jusqu'au 6 mai 1992. Le versement d'un dépôt de Fr. 300.— sera fait sur le CCP de la caisse communale de la Commune de Chermignon. Ce montant sera remboursé à ceux qui auront remis un projet admis au jugement. Une somme de Fr. 50 000.— est mise à disposition du jury pour l'attribution de prix ou pour d'éventuels achats.

Remise des projets: jusqu'au 11 août 1992.

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Ville de Genève	Immeuble «écologique» de logements pour étudiants	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 dans le canton de Genève reconnus MPQ indépendants et architectes originaires du canton de Genève inscrits au REG A ou B	24 avril 92 (25 nov. 91)	25/91
Commune de Zollikon/ZH	Lotissement Fohrbach/ Rebwiesenstrasse, Witellikon, Zollikon/ZH, CP	Architectes domiciliés, établis ou originaires de la commune de Zollikon au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990	30 avril 92	
Conseil municipal de Kreuzlingen/TG	Salle municipale avec Hôtel de Ville	Architectes établis ou domiciliés dans les cantons de Saint-Gall, Appenzell Rhodes Intérieures/Extérieures et Principauté de Liechtenstein au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991	Nouveau: 4 mai 92 (1 ^{er} déc. 91)	
SIA	Prix SIA de l'énergie 1992	Maîtres d'ouvrage, ingénieurs, planificateurs	15 mai 92	1-2/92 p. 16
Conseil d'Etat du canton de Nidwald	Bâtiments et aménagement sur le site de l'Hôtel de Ville de Stans, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 dans les cantons de Lucerne, Schwyz, Nidwald, Obwald ou Zoug, ainsi que les architectes originaires du canton de Nidwald domiciliés en Suisse	4 mai 92	
Union internationale des télécommunications (UIT)	Bâtiment administratif, Genève, CP	Appel en vue d'un concours de projet sur invitation, architectes établis depuis le 1 ^{er} janvier 1990 dans le canton de Genève et inscrits MPQ	(13 mars 92)	6/92
Commune de Cortaillod/NE	Centre administratif à Cortaillod, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 dans la commune de Cortaillod et inscrits au Registre cantonal des architectes	29 mai 92 (31 janv. 92)	
La Punt-Chamues-ch GR	Extension des bâtiments scolaires CP	Architectes domiciliés ou établis en Engadine ou dans les vallées de Puschlav, Münster et Bergell au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi que tous les architectes bourgeois de La Punt-Chamues-ch	17 juillet 92	

¹Il s'agit d'un nouveau texte, rendant caduque l'annonce telle qu'elle avait été présentée dans notre *Tableau des concours* en pages 67 du N° 4/92 et 87 du N° 5/92.

Commune de Montana/VS	Maison du feu à Crans-Montana, CP	Architectes établis en Valais au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991; architectes d'origine valaisanne domiciliés en Suisse	29 juin 92 (15 févr. 92)	1-2/92 p. 18
Commune de Thurgovie	Extension de l'école de Kreuzlingen, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 dans le canton de Thurgovie ou en ville de Constance, ou originaires du canton de Thurgovie	26 juillet 92 (24 avril 92)	
Commune de Chermignon/VS	Aménagement des cheminements piétons, du réseau routier et création du mobilier urbain du centre de Crans, CI	Architectes, urbanistes, et architectes-paysagistes établis en Valais et inscrits au registre cantonal; autres participants: conditions fournies sur demande par l'organisateur	(6 mai 92) 11 août 92	9/92
Commune de Rarogne/VS	Ecole primaire et salle de gymnastique à Rarogne, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 ou originaires du canton du Valais	(31 mars 92) 24 août 92	

Nouveau dans cette liste

Ville de Hanovre (RFA)	Exposition universelle 2000, candidatures	Bureaux ou associations d'Allemagne, d'Autriche ou de Suisse. La collaboration de spécialistes d'autres pays est autorisée	24 avril 92
------------------------	---	--	-------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Formation continue en architecture

Ce cycle d'études postgrades 1992-1993 est organisé par les Instituts de théorie et d'histoire de l'architecture et de technique du bâtiment du Département d'architecture de l'EPFL, et le Centre d'étude pour l'amélioration de l'habitat de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève.

Sauvegarde du patrimoine bâti

Réhabilitation, restauration et conservation des édifices

Objectifs

Le cycle d'études postgrades contribuera à former les intervenants de la sauvegarde du patrimoine bâti, ainsi que les praticiens qui exerceront leur profession au sein des organes de conservation. La formation consiste principalement en:

- une initiation et une maîtrise des aspects sociaux, artistiques et techniques liés à la sauvegarde du patrimoine;
- une vision du patrimoine à protéger en tant que témoignage d'histoire sociale;
- une familiarisation avec les méthodes et techniques propres à la réhabilitation et la conservation des ouvrages bâtis.

Contexte des études

L'horizon historique correspondant à ce cycle d'études, bien que théoriquement sans exclusive, est rapporté principalement aux ouvrages de la période contemporaine et de l'ère industrielle. Cette orientation particulière assure certains effets de complémentarité avec d'autres cycles d'études

postgrades établis à l'étranger, qui sont davantage tournés vers les monuments de l'Antiquité.

Durée du cycle

Le cours est dispensé en 4 modules (1. «Théorie et pratique» / 2. «Histoire» / 3. «Diagnostic et choix d'intervention» / 4. «Techniques d'intervention»), soit 720 heures au total, d'octobre 1992 à juillet 1993, et suivi d'un travail individuel postgrade d'août à octobre 1993.

Conditions d'admission

La possession d'un diplôme de fin d'études ou d'une licence est exigée. L'admission se fait sur la base d'un dossier de candidature. Les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire pourront exceptionnellement être admis à suivre le cours postgrade à condition de justifier d'une expérience professionnelle jugée suffisante.

Titre délivré

La participation active à l'ensemble du cycle et l'obtention de crédits en nombre suffisant autorisent la délivrance d'un *certificat de maîtrise en sauvegarde du patrimoine bâti*. Tandis que le 1^{er} module est obligatoire, les modules suivants peuvent être suivis isolément. La participation à un module isolé donne droit à la délivrance d'une attestation. *Organisateurs du cycle postgrade*: Gilles Barbey, EPFL (co-ordinateur), Alberto Abriani, EPFL, Pierre Golinelli, EAUG, Bruno Reichlin, EAUG, René Vittone, EPFL.

Renseignements: secrétariat de l'ITHA – DA, EPFL, avenue de l'Eglise-Anglaise 12, 1006 Lausanne, tél. 021/693 32 13.